

rio. Elle a été déserté par le "capitaine" Sullivan que l'honorable John Dryden a renié ouvertement. Le gouvernement court à sa perte. Il a essayé, par les moyens les plus honteux, d'étouffer l'opinion publique dans cette province. Il a réuni la Chambre, alors que cinq ou six de ses partisans devaient comparaître devant les tribunaux; il savait que les élections de ces messieurs seraient invalidées. On a défié les tribunaux du pays, afin que cette épave battue par les vagues pût flotter quelque temps encore. C'est à peu près ce qui se produit ici. Le gouvernement fédéral a reçu le verdict des électeurs de Lambton-est et de Bruce-est. En dépit de tous les efforts des organisateurs, des politiciens et des cabaleurs aux ordres des gouvernements fédéral et provincial, il a été battu à plate couture dans ces comtés.

Le peuple d'Ontario attend avec impatience l'heure où il pourra infliger à nos adversaires le châtiement qu'ils méritent pour avoir trahi toutes leurs promesses. Le gouvernement se vante de la façon dont s'est fait le remaniement de la carte électorale d'Ontario, et des hauts faits qu'il a accomplis sous ce rapport. Il a pu juger de sa force, lors de la dernière élection dans Bruce-est, dans une division électorale dont il a remanié la carte. En dépit de ce dernier fait, il a essuyé une défaite, et c'est le même sort qu'il attend aux élections générales. Qu'on parcoure la province d'Ontario, d'une extrémité à l'autre, et l'on constatera que tous les partisans du gouvernement, venant de cette partie du pays, ne doivent leur élection qu'aux promesses qu'ils ont faites de modifier le tarif, de construire des édifices publics, etc. Nous voyons chacun de ces députés se cramponner à des sénécures lucratives. Le gouvernement peut envisager cette discussion du haut de sa grandeur, mais je puis lui dire que, dans la province d'Ontario, ce centre intellectuel du Dominion, ses actes sont surveillés de près.

Quelques DEPUTES : Ecoutez ! écoutez !

M. BENNETT : Mais comme cette province s'est laissée bernier durant trente ans, par un gouvernement libéral, je devrais peut-être retirer ce que je viens d'affirmer. Je suis forcé de reconnaître, et je le regrette comme citoyen d'Ontario, que la politique dans cette province se traîne dans les bas-fonds de la dégradation. Le gouvernement actuel n'a pas essayé de sortir de cette ornière, car, à l'heure qu'il est, la morale politique par tout le Canada est abaissée plus qu'elle ne l'a jamais été ; c'est un fait reconnu. L'an dernier, on a présenté un bill à la Chambre des communes modifiant le code criminel ; mais des influences occultes sont intervenues pour empêcher l'adoption de ce projet de loi.

Ce dernier contenait une disposition qui aurait empêché certaines coalitions d'hommes d'affaires de se livrer à un commerce illicite. Il y avait alors à Montréal une coalition puis-

M. BENNETT.

sante, l'American Tobacco Company, que cette mesure aurait sensiblement affectée. Qu'est-il arrivé ? Un sénateur en vue, partisan du gouvernement, se présenta devant les ministres et, comme résultat de cette démarche, la disposition en question fut retirée. Il est donc permis à ce trust américain et aux autres compagnies semblables de se livrer au genre de commerce qui leur convient.

Où se trouvent donc ces libéraux de la vieille école qui invoquaient sans cesse la loi concernant l'indépendance du parlement ? Nul d'entre eux n'élève maintenant la voix. Qu'ont publié les journaux américains à propos de ce qu'on appelle maintenant la cause en extradition de Gaynor-Greene, qui s'est déroulée à Québec ? Que s'est-il produit alors ? Deux voleurs reconnus ou soupçonnés de vol et de détournements, se rendent à Québec. Qui comparait pour eux ? Il fut un temps où les vieux libéraux de ce pays avaient l'habitude de condamner et de dénoncer tout membre du parlement qui avait pris un bref dans une cause qui pouvait venir en conflit avec les intérêts politiques du pays. Cependant, nous constatons que la société d'avocats à laquelle appartient le ministre de la Justice, a contribué à la défense de ces individus et a combattu la demande d'extradition.

Le MINISTRE DE LA JUSTICE (l'honorable Charles Fitzpatrick) : L'honorable député veut-il dire que j'ai participé en quoi que ce soit à la défense de ces accusés ?

M. BENNETT : La société à laquelle il appartient s'est occupée de cette défense.

Le MINISTRE DE LA JUSTICE : Non. On ne peut trouver mon nom mêlé à cette affaire.

M. BENNETT : Si l'honorable ministre affirme que la société d'avocats dont il fait partie n'a rien eu à faire dans cette cause, je vais retirer ce que j'ai dit.

Le MINISTRE DE LA JUSTICE : Je dis qu'aucune société d'avocats à laquelle j'appartiens n'a agi dans cette cause. Mon nom n'apparaît pas aux procédures.

M. BENNETT : Je n'ai pas dit que son nom apparaissait. Je dis que la société dont il fait partie a défendu Gaynor et Greene. Dois-je comprendre qu'il nie cela ?

Le MINISTRE DE LA JUSTICE : Oui, je le nie. Quelques-uns des membres de la société ont pu prendre part à cette cause, mais la société à laquelle j'appartiens ne l'a pas fait.

M. BENNETT : Voilà qui est plutôt drôle. Je suppose que lorsqu'il s'est agi de partager les profits de la société, le ministre de la Justice a pris grand soin de demander qu'on ne lui accordât aucune partie des profits provenant de la cause en question.

Le MINISTRE DE LA JUSTICE : Je suis prêt à faire une déclaration dans ce sens, et